

Dans l'Orne, un enseignant de 60 ans condamné pour avoir agressé sexuellement une collégienne de 11 ans



Un professeur de collège de l'Orne, suspendu de ses fonctions depuis deux ans, a été condamné ce mardi 18 novembre 2025 par le tribunal judiciaire d'Argentan. Photo d'illustration Pixabay

Un professeur de collège de l'Orne, suspendu de ses fonctions depuis deux ans, a été condamné ce mardi 18 novembre 2025 par le tribunal judiciaire d'Argentan. L'homme de 60 ans était jugé pour avoir touché la poitrine d'une élève alors âgée de 11 ans en 2022.

Le tribunal judiciaire d'Argentan (Orne) a rendu sa décision ce mardi 18 novembre 2025 à l'encontre d'un enseignant du bocage ornais. Le professeur, qui exerçait dans un collège de l'ouest du département, était poursuivi pour agression sexuelle commise en novembre 2022 sur une de ses élèves, alors âgée de 11 ans. Les faits reprochés concernent le toucher de la poitrine de la collégienne.

Prison avec sursis et interdiction d'exercer

L'homme, aujourd'hui âgé de 60 ans, était suspendu de ses fonctions depuis plus de deux ans,

suite à la révélation des faits. L'audience s'est tenue à huis clos, une procédure demandée par la victime afin de préserver son anonymat et son intimité. Au terme d'un procès de deux heures et demie, le sexagénaire a été reconnu coupable et condamné à une peine de six mois de prison avec sursis simple.

La condamnation ne s'arrête pas là. Le tribunal a également prononcé une interdiction d'exercer toute activité en lien avec des mineurs pour une durée de trois ans. De plus, son nom a été inscrit au fichier des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAIS). « Le tribunal a estimé qu'il y avait suffisamment d'éléments dans le dossier pour entrer en condamnation », a précisé la présidente Adeline Duval à nos confrères de Ouest-France, soulignant la gravité des faits et la solidité des preuves présentées durant le procès.

Un journaliste a réalisé cet article avec l'aide de l'IA